AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1676
FR0004527638-FS0700

13 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EXEL INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 novembre 2015, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 novembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société EXEL INDUSTRIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 333 580 actions EXEL INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 2,81% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EXEL INDUSTRIES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 787 900 actions représentant 11 882 055 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général